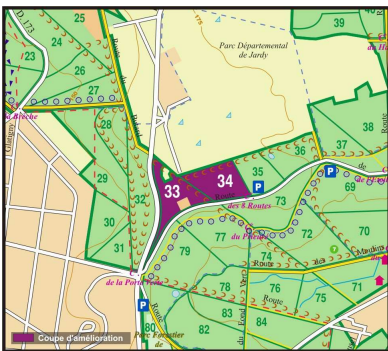


Coupes 2014

PLAN DE LA COUPE DES PARCELLES 33 ET 34



L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

L'ONF réalise une coupe nécessaire sur les parcelles 33 et 34

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Fausses-Reposes bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Celui-ci prévoit une coupe nécessaire en 2014 sur les parcelles 33 et 34 situées sur la commune de Marnes la Coquette.

Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

Une coupe pour éclaircir la forêt est programmée sur ces parcelles

Cette intervention appelée **coupe d'amélioration** consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins et favoriser la **croissance** des plus beaux arbres.

Composées principalement de hêtres mais également de châtaigniers et chênes, les arbres seront coupés sur une surface de **4,4 hectares pour la parcelle 33 et 3,7 hectares pour la parcelle 34.**

La forêt continuera de grandir dans les meilleures conditions.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense et sombre

Une coupe pour donner de la lumière aux arbres

Une forêt plus belle et plus forte

Coupes 2014

L'ONF développe son intervention en "bois façonnés"

Les chantiers d'exploitation peuvent générer des contraintes paysagères : présence de bois laissés sur le parterre des coupes, ornières, places de dépôts de bois ...

Afin de mieux gérer ces contraintes, l'ONF a décidé de développer son intervention en prenant en charge directement l'exploitation forestière.

Cette intervention va démarrer courant de l'hiver 2014-2015 pour une durée de plusieurs mois

Cette coupe sera **réalisée en "bois façonné"**, c'est à dire par l'ONF avec un sous-traitant.

Une remise en état de la forêt est prévue en fin de chantier.

Les bois seront stockés en bord de chemin, à proximité des parcelles avant d'être transportés.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les bois de qualité.

Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Que se passera t-il après en forêt ?

Les arbres non exploités de la parcelle vont se développer et grandir. Les prochaines interventions visant à améliorer le peuplement auront lieu dans une dizaine d'années.

L'ONF prépare la forêt de demain



DANGER
Travaux forestiers
Accès interdit au public

SÉCURITÉ
Les travaux de la forêt sont très dangereux et peuvent entraîner des blessures graves.

SECOURS
Police 18 ou 112
Gendarmerie 104
Feu 112

Date de début du chantier	Durée prévue
Emploiement du chantier	
Contenance	N° de parcelle
Nature des travaux	Volume au surface du chantier
Entreprise	Adresse
Téléphone	Nombre de salariés

Coupe d'amélioration

L'ONF réalise sur cet espace une coupe d'amélioration visant à favoriser la croissance des arbres. Cette opération consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

Gestionnaire des forêts publiques, l'ONF réalise des travaux en forêt qui participent à l'amélioration et au renouvellement des peuplements : coupes d'éclaircie et de régénération, plantations, entretien de jeunes peuplements... Une remise en état sera effectuée en fin de travaux. Merci de votre compréhension.

L'ONF prépare la forêt de demain

Agence départementale de la Seine-et-Marne
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
01 34 83 63 57
Centre 08 99 11 00 1488

Panneau chantier :
durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

17 octobre 2014

Coupes 2014

Plan de la coupe - parcelles 33 et 34 - forêt domaniale de Fausses-Reposes

